



Égypte

L'Égypte, en forme longue la république arabe d'Égypte, est un pays méditerranéen entouré par le Soudan, la Libye, la bande de Gaza et Israël. Sa superficie est d'environ un million de kilomètres carrés et sa population d'approximativement 97,55 millions d'habitants. La capitale et plus grande ville est Le Caire. L'Égypte est divisée en 27 gouvernorats subdivisés en régions qui regroupent des villes et des villages. Chaque gouvernorat a une capitale, qui porte parfois le même nom que le gouvernorat.*

L'Agence de régulation de la gestion des déchets solides, qui relève du ministère de l'Environnement, est chargée de la gestion intégrée des déchets solides dans le pays. L'Agence s'occupe aussi bien des déchets municipaux que de tous les autres types de déchets. L'Agence travaille avec d'autres ministères tels que le ministère du Développement local et le ministère de la Santé, entre autres. Il y a un système pour collecter les données sur les déchets auprès des gouvernements locaux.

Source : * Wikipédia, Égypte, consulté le 14 août 2018, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Egypt>>

Informations de base

Population*	97,55 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	1,9 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	1 001 450
PIB (\$ US courants)*	235,37 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	4,2 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	3 010 (2017)
Principales industries**	Textiles, agro-alimentaire, tourisme, produits chimiques, produits pharmaceutiques, hydrocarbures, construction, ciment, métaux, industries légères
Monnaie***	1 USD = 17,27 EGP (Livre égyptienne) (mars 2019)

Sources : * Banque mondiale, Égypte, consulté le 8 avril 2019, <<https://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=egy>>

** Central Intelligence Agency, Égypte, consulté le 14 août 2018, <<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/eg.html>>

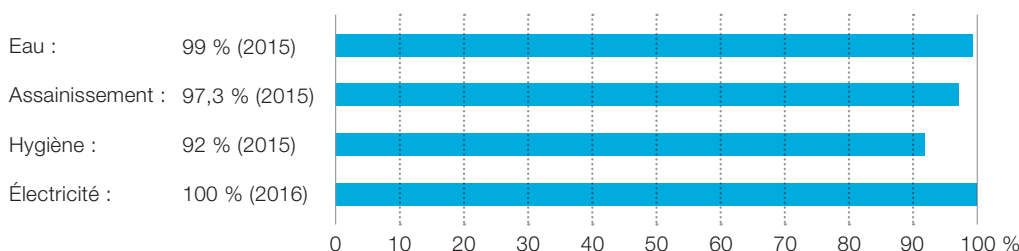
*** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● La loi n° 38/1967 (loi générale sur l'assainissement public) et la loi n° 4/1994 (loi sur l'environnement) sont les lois fondamentales nationales régissant la gestion des déchets solides municipaux. Ces lois définissent clairement les déchets municipaux et les responsabilités des parties prenantes. ● La loi sur l'environnement de 1994 prévoit que les autorités administratives réalisent des évaluations d'impact environnemental (EIE). De plus, elle couvre les déchets de soins de santé, les déchets de construction, les déchets industriels et les déchets dangereux. ● Actuellement, une nouvelle loi fondamentale, la loi sur la GDS, est en préparation.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Il y a une politique et un plan national qui prévoient une stratégie intégrée pour les déchets solides et un plan directeur pour tous les gouvernorats. ● Un programme national pour l'élaboration de plans directeurs pour la GDS est actuellement à l'essai dans quatre gouvernorats.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● L'Agence de régulation de la GDS, qui relève du ministère de l'Environnement, est chargée de la gestion intégrée des déchets solides dans le pays. L'Agence couvre tous les types de déchets, y compris les déchets municipaux. ● L'Agence est responsable de la communication avec les gouvernements locaux et de soutenir la mise en œuvre des lois et règlements en fournissant un soutien technique et financier. ● La mise en place d'une unité de GDS dans chaque gouvernement local est en cours. L'unité sera une institution homologue de l'Agence. ● L'Agence compte 25 employés à qui elle propose des programmes de formation. ● L'Agence travaille avec d'autres ministères : <ul style="list-style-type: none"> » Le ministère du Développement local (en charge des déchets municipaux) ; » Le ministère de la Santé (en charge des déchets médicaux) ; » Le ministère de l'Agriculture (en charge des déchets agricoles) ; » Le ministère de l'Industrie, du Logement et du Développement (en charge des déchets industriels). ● Il existe un système pour collecter des données auprès des gouvernements locaux. Il couvre de nombreuses villes.
Données sur les déchets	<ul style="list-style-type: none"> ● Quantité de déchets produits (en millions de tonnes par an) : <ul style="list-style-type: none"> » Municipaux : 21 » Agricoles : 31 » Construction et démolition : 5,8 » Industriels : 4,9 » Dangereux : 0,55 » Médicaux et de soins de santé : 0,52 » Boues : 2 » Voies d'eau et canaux : 25 » Total : 90,76

Rubrique	Présentation générale
	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux moyens de production de déchets municipaux : <ul style="list-style-type: none"> » Zones urbaines : 0,7 kg/habitant/jour » Zones rurales : 0,4 kg/habitant/jour ● Composition des déchets municipaux : <ul style="list-style-type: none"> » Organiques : 56 % » Papier/Carton : 10 % » Plastiques : 13 % » Verres : 4 % » Métaux : 2 % » Autres : 15 % ● Efficacité moyenne de la collecte à l'échelle nationale : 55-65 % ● Méthodes d'élimination : <ul style="list-style-type: none"> » À ciel ouvert : 81 % » Enfouissement : 7 % <ul style="list-style-type: none"> ○ Quatre décharges au Caire et à Alexandrie ; ○ Deux sont exploitées par des entreprises privées et deux par le gouvernement local ; ○ Une est pour les déchets dangereux. » Recyclés et traités : 12 % <ul style="list-style-type: none"> ○ 66 installations de recyclage dont de nombreuses pratiquent un traitement mécano-biologique (TMB) ; ○ Une large partie du recyclage est réalisée par le secteur informel. <p>La plupart des chiffres ci-dessus proviennent d'enquêtes pour la préparation de plans directeurs dans divers gouvernorats.</p>
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de taxe spécifique sur les déchets. ● Presque tous les gouvernorats appliquent des frais de collecte qui sont généralement facturés conjointement avec la facture d'électricité. ● Il y a une subvention relative à la GDS pour les gouvernements locaux. Celle-ci est utilisée pour l'exploitation et l'achat d'équipements. ● Il est attendu du secteur privé qu'il investisse dans des installations. ● Coûts moyens : <ul style="list-style-type: none"> » Pour la collecte et le transport : 100-150 EGP par tonne ; » Pour le traitement et l'élimination finale : 250-350 EGP par tonne.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Établissement de crédit pour la reconstruction (KfW Group). ● Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ). ● Union européenne (UE).
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Consolidation du système juridique en préparant une loi, des règlements, des normes, etc. sur la GDS. ● Réforme institutionnelle : définir clairement les responsabilités des parties prenantes, et créer et soutenir une unité de GDS dans chaque gouvernorat. ● Création d'un environnement d'investissement attractif pour le secteur privé, par exemple en proposant des mesures incitatives. ● Consolidation des ressources financières en appliquant des redevances ou une taxe relative aux déchets. ● Inclusion sociale des ramasseurs de déchets en les organisant dans des micro- et petites entreprises.

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

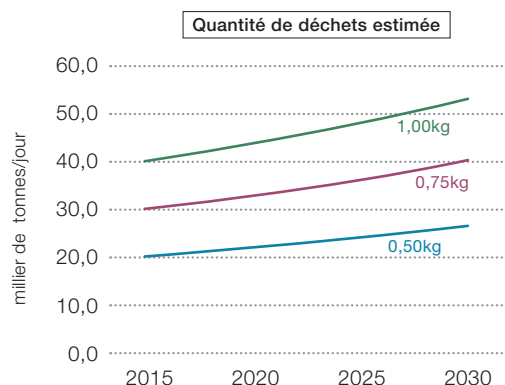
Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale		93 778	102 941	111 471
Urbaine		40 123	44 041	48 427	53 613

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	20,1	22,0	24,2	26,8
	0,75 kg/pers./jour	30,1	33,0	36,3	40,2
	1,00 kg/pers./jour	40,1	44,0	48,4	53,6

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)



Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects: The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)